



SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Réservation pour les emplacements du marché de Noël

Madame, Monsieur,

La mairie de Saint-Georges- d'Oléron organise son marché de Noël qui aura lieu le :

Dimanche 08 Décembre 2024

Sur le parvis de l'église de Saint-Georges

Si vous souhaitez un emplacement, nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et le renvoyer **avant le 20 octobre 2024** à l'une des adresses suivantes :

Par courriel à : communication@saintgeorgesoleron.fr

Par voie postale à l'adresse de la mairie :

252 Rue de la république
CS 20020
17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Nous vous informons que cette année, chaque exposant disposera d'une surface de 3 mètres linéaires. Les tables et les chaises ne seront pas fournies.

Tarif unique : 15 € la journée (règlement par **chèque uniquement** à l'ordre du Trésor Public).

Attention : En cas de dossier incomplet votre demande ne sera pas prise en compte.

Votre réservation vous sera confirmée par mail à partir du 01/11.

Nombre de places limité.

Les produits artisanaux et culinaires liés aux traditions des fêtes de Noël seront largement privilégiés.

Bien cordialement.

DEMANDE D'EMPLACEMENT MARCHÉ DE NOËL

À renvoyer avant le 20 octobre 2024

Nom

Prénom.....

Dénomination sociale

Adresse

Téléphone.....

Courriel

Description de l'activité : alimentaire artisanal artistique autre

Détail des produits vendus :.....

Utilisation électrique : oui non puissance électrique utilisée :.....

Type d'installation personnelle : parasol barnum camion (avec bâches de côté et poids de lestage)

Mètres linéaires et profondeur :.....

Ou demande de prêt mairie : cabane barnum espace tivoli à partager

Informations

complémentaires :.....

Documents à joindre obligatoirement à l'inscription

Si vous êtes professionnel :

- Copie de la carte d'identité à jour recto verso
- Copie de la carte professionnelle à jour
- Copie de l'extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois
- Copie assurance responsabilité civile professionnelle à jour
- Si vente d'alcool (non producteur) : Copie de la licence à emporter
- Pour les producteurs :
 - Le registre des actifs agricole (RAA)
 - Le certificat BIO si labellisé

Si vous êtes non professionnel :

- Prévenez votre assurance pour que votre activité soit couverte le 08 Décembre
- Copie de la carte d'identité recto verso

Une réponse vous sera apportée au plus tard fin octobre

Fait àle.....

Signature